

Bulletin mensuel : (7 novembre 1892)

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **13 (1892)**

Heft 11

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN MENSUEL (7 novembre 1892 ¹).

Pour compléter l'organisation des **musées commerciaux** récemment créés, et favoriser l'**exportation des produits français dans les colonies appartenant à la France**, M. Jamais, sous-secrétaire d'État aux Colonies, a adressé aux gouverneurs de celles-ci des instructions leur demandant d'envoyer en France, en même temps que les produits de vente courante dans la colonie, tous les renseignements pouvant intéresser l'industrie et le commerce français : prix, mode et conditions de vente, chiffre moyen des affaires qui se traitent sur chaque article, époques les plus favorables pour les expéditions et les ventes, droits et règlements de port, de douane, d'octroi, etc. Les mêmes renseignements seront fournis sur les articles de production étrangère. Pour les articles où le commerce français se trouve en concurrence avec l'exportation étrangère, M. Jamais demande aux gouverneurs de lui faire connaître à quelle cause tient la supériorité du commerce étranger. Les envois des gouverneurs et les renseignements accompagnant chaque produit seront exposés dans une salle publique de l'Exposition permanente des Colonies au Palais de l'Industrie. Il est question d'installer une section de cette dernière dans quelques grandes villes industrielles et commerciales de France, dans les plus grands ports de commerce en particulier. A Paris, a été installé, à la Bourse du Commerce, le Musée commercial de l'Algérie, destiné à faire connaître à la France les produits authentiques de cette colonie et à contribuer au développement des relations commerciales entre la colonie et la mère patrie.

Dans une des séances du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Pau au commencement d'octobre, M. Émile Cartailhac a exposé les étonnantes découvertes de M. Flinders Petrie archéologue anglais de grande valeur, qui, depuis dix ans, fait des fouilles en **Egypte**. Tandis qu'on a surtout exploré jusqu'ici les ruines somptueuses, M. Petrie interroge les ruines des habitations du peuple. Il a trouvé presque intacte la ville qu'habitèrent pendant cent ans les ouvriers constructeurs d'une célèbre pyramide de la douzième dynastie (environ 3,500 ans avant notre ère). Cette ville de Kahun, bâtie pour eux, abandon-

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale. — Voir la carte à la quatrième page de la couverture.

née ensuite, révèle mille précieux détails de la vie, de l'industrie, du commerce local. On apprend ainsi que le silex était communément employé, le cuivre étant encore rare et le bronze ne devant paraître que plus tard. M. F. Petrie, ayant fait bien d'autres explorations, peut prouver que le silex resta ensuite plus de mille ans une des matières premières de l'industrie. Il conclut en disant que cela explique tous les faits allégués en faveur d'un âge de la pierre préhistorique en Égypte. Cette opinion a été acceptée avec empressement en Allemagne. M. Émile Cartailhac, qui a étudié en Angleterre les produits des fouilles de M. F. Petrie, et a longuement causé avec ce savant, ne peut admettre ces conclusions et il a donné au Congrès de Pau les preuves de sa manière de voir. Pour lui cette permanence de l'usage du silex pour une foule de cas est un fait parallèle à celui qu'on a constaté au Pérou, au Mexique, au moment de la conquête. C'est une survivance d'un âge de la pierre plus ancien dont l'origine se perd même en Égypte dans la nuit des temps quaternaires, comme l'avaient dit, les premiers, deux savants français, il y a vingt-cinq ans, MM. Arcelin et Hamy. A part cela, M. Cartailhac n'hésite pas à reconnaître la grande portée des découvertes de M. F. Petrie qui viennent jeter une lueur historique sur l'âge de la pierre des pays méditerranéens, depuis l'Asie Mineure et la Grèce jusqu'en Espagne. Il a assuré enfin que les silex taillés égyptiens de la dix-huitième dynastie, sont aussi beaux que les plus beaux du Danemark, où l'art de tailler la pierre paraissait avoir atteint son point culminant.

Le *Westermann's Monatschrift* a publié une première partie des lettres écrites, du 22 mars au 16 avril 1891, par **Emin pacha** à sa sœur en Silésie. La première, du 22 mars, est datée du camp de Kadjouga Woussissi, et contient une description détaillée du pays, des habitants et des difficultés avec lesquelles l'explorateur a eu à lutter. Il n'a reçu que le 5 avril les lettres parties d'Europe en novembre 1890; il était alors à Kavingo. Le 11 avril, il écrit du camp de Kiveré, dans le Mpororo, qu'il vient de recevoir les premiers renseignements certains sur ses anciens compagnons de l'Égypte équatoriale. « Dans leur marche vers la côte, » dit-il, « ils sont arrivés à Boutakka, au nord du Nkolé, à quatre ou cinq jours de marche de Kiveré. J'ai décidé de me rendre auprès d'eux, au risque de passer devant une cour martiale. Stuhlmann est arrivé le 6 au soir; de bonne heure, le 10, je me suis mis en marche, de Kavingo, avec 119 charges, et j'ai expédié à mes gens, sur le lac Albert-Edouard, des messagers dont j'attends le retour dans trois ou quatre jours. Si je trouve mes gens, tout ira bien. Si non, j'en supporterai naturellement les

conséquences; j'aurai, quoi qu'il arrive, la conscience d'avoir fait de mon mieux. Le Mpororo a été dernièrement dépeuplé par les incursions des pillards de l'Ou-Ganda, du Nkolé et du Rouhanda; il en résulte que nous sommes sans provisions, comme c'est le cas partout dans le Nomansland. La dernière lettre, du 16 avril, est datée du camp de Rouhanga. Elle contient ce qui suit: « Je suis de nouveau forcé de m'arrêter. Ce matin, j'ai envoyé 110 porteurs chercher le D^r Stuhlmann avec le reste des charges, car il n'y a à Kiveré, rien à manger, tandis qu'ici on peut acheter des bananes, de la farine et des fèves. Si Stuhlmann arrive, je reprendrai ma marche, et je l'attendrai aux sources thermales de Njakessenjé, à deux ou trois jours de marche à l'ouest d'ici. Je suis occupé à soigner les malades qui ont été laissés en arrière, à négocier avec les natifs pour des routes et à recueillir des observations et des objets pour des collections. J'attends patiemment d'être remis. La nuit dernière a été tellement agitée qu'à peine ai-je pu dormir une heure; mon sommeil est si léger, que le moindre bruit me réveille; les nuits où je dors quatre heures sont mes meilleures nuits. Pendant le jour, il m'est impossible de dormir. Le dernier courrier m'a apporté la nouvelle qu'une caisse pleine de livres est arrivée à la côte à mon adresse et qu'elle m'a été réexpédiée. Combien contient-elle de vieilles lettres et de paquets dont les expéditeurs ne comprennent pas pourquoi je ne leur ai jamais répondu! Les arrangements pris pour nous expédier nos courriers sont tout à fait misérables; il est absolument inutile de donner des ordres; mais sur ce point il vaut mieux garder le silence. »

D'autre part, le docteur **Stuhlmann** a publié dans les *Petermann's Mittheilungen* une carte provisoire de la route suivie par Émin pacha pendant ses excursions à l'ouest des lacs Victoria et Albert-Nyanza, d'avril 1891 à mars 1892. Aucun texte n'accompagne cette carte; d'après les itinéraires qui y sont inscrits, Émin pacha paraît avoir franchi la limite des possessions allemandes dans le district de Vitchoumbi, au sud du lac Albert-Édouard, et être allé dans le territoire de l'État du Congo, en suivant le bord occidental du lac. Le point le plus septentrional qui ait été atteint est Adso, à 30° 45' de longitude est, et 2° 30' de latitude nord, et le point le plus à l'ouest, Wakangou, exactement sur le 30° degré de longitude est. Cette carte jette quelque lumière sur les cours d'eau qui se versent dans le lac Albert-Édouard et rectifie la forme du lac lui-même. Selon les investigations personnelles du docteur Stuhlmann, le grand lac Njavarongo se trouve dans le Rouhanda, et d'importantes découvertes géographiques pourront être faites dans cette région.

L'Agence Reuter annonce que le roi de Gaza, **Goungounhane**, avait l'intention de déclarer la guerre aux Portugais, mais qu'il en a été détourné par les observations du vice-consul britannique à la baie de Delagoa, sur les ordres de Sir H. Loch. Il semblerait que la Grande-Bretagne tient à rentrer dans la voie de la justice envers le Portugal. Dès 1861, Oumzila avait conclu un traité de protectorat avec le gouvernement de Lisbonne. Goungounhane lui-même en avait signé un le 12 octobre 1885. Mais le 4 octobre 1890, un agent de la South African Company intrigua auprès du roi pour obtenir la concession d'exploitations minières à entreprendre dans son territoire. Deux fois de suite en 1891, le navire *Countess of Carnarvon* apporta des armes à Goungounhane, et M. Doyle, agent de la Compagnie susmentionnée, amena à Londres deux prétendus ambassadeurs qui furent l'objet d'attentions variées de la part de plusieurs municipalités d'Angleterre, quoique au mois de mai deux ambassadeurs du roi de Gaza se fussent rendus à Lorenzo-Marquez pour renouveler les protestations de fidélité au Portugal, et que le traité du 11 juin 1891 eût placé le pays de Gaza dans la sphère d'influence portugaise. Goungounhane dispose de 20,000 guerriers constitués en troupes régulières, par bataillons et par régiments, dont un grand nombre est armé de fusils Martini Henri. La suzeraineté portugaise lui laisse toute indépendance; indépendant de fait, il accepte des cadeaux de toutes mains. Les Anglais lui en font beaucoup pour qu'il ne gêne pas leurs allées et venues entre la côte et le Manicaland. Il est possible qu'ils se réservent d'acheter son alliance le jour où ils créeraient de nouvelles difficultés au Portugal. Mais pour le moment, ils affectent le rôle de protecteur à l'égard du Portugal en rappelant au vassal ses devoirs envers son suzerain.

M. A. Grandjean, missionnaire à la baie de Delagoa, a remonté le Nkomati pour se rendre à la station d'Antioka; il a transmis au *Journal religieux* de Neuchâtel les renseignements suivants sur le **pays de Gaza** dont Goungounhane¹ est le roi, sous la suzeraineté du Portugal. Nous en extrayons ce qui suit : « Le samedi soir, nous avons abordé au lever de la lune et dressé notre tente, non plus comme les soirs précédents, au milieu des roseaux et des grandes herbes de marais, mais sur un frais tapis d'herbe fine et serrée, vrai paradis pour les trou-

¹ M. Liengme, médecin-missionnaire à Antioka, a fait, dans les mois de mai à juillet, un voyage vers le nord jusqu'à la résidence de Goungounhane. Il a adressé au Comité de la mission romande un rapport détaillé sur son voyage et sur le bon accueil que le roi lui a fait. Nous y reviendrons dès que le Comité l'aura publié.

peaux... s'il y en avait encore, mais depuis que Goungounhane s'est rapproché, les troupeaux ont à peu près disparu. Nous voici au dimanche matin; le soleil se lève glorieux dans un ciel sans nuage; pas un bruit dans toute la contrée; il semble vraiment que la nature et les hommes se reposent; mais dans un pays habité et païen, c'est si peu naturel! Je vais visiter les deux villages les plus rapprochés. Le premier est absolument désert; seuls quelques bœufs misérables, dans une enceinte beaucoup trop grande pour eux, attendent impatiemment qu'on leur donne la liberté. Au village suivant, plus grand, d'apparence plus prospère, tout est tranquille aussi, mais pour qui connaît l'excitation qui règne d'habitude dans les villages indigènes, ce silence a quelque chose de lugubre. Seul un jeune homme est là, tressant une natte d'herbe. Une vieille, tout effarée, est en chemin pour se cacher dans sa hutte, mais je l'arrête, et dès qu'elle entend que je suis un *mofundhisi* (missionnaire), sa figure se détend et sa confiance est gagnée. Du sommet d'une des nombreuses termitières qui s'élèvent comme des tumuli dans les environs, j'avais pourtant vu là plusieurs personnes. Elles s'étaient cachées à mon approche, mais je les vis peu à peu sortir des champs voisins aux appels de la vieille, qui leur criait : « Venez, c'est un *mofundhisi*; il ne prend pas les gens, il ne tue personne; il vient pour nous instruire. Venez; il nous nourrira des choses de Dieu. » Hélas! l'effroi de ces pauvres gens n'était pas sans fondement. J'appris que, quelque temps auparavant, « quand la lune précédente n'était pas encore morte », Goungounhane avait envoyé une troupe de ses guerriers pour détruire toutes les pirogues de la contrée parce que, par leur moyen, ses gens, mécontents de son gouvernement, passaient chez les blancs, et qu'il avait fait chasser le chef dans le village duquel je me trouvais. Je pressai ces pauvres femmes abandonnées de venir assister à notre culte, et je rentrai au campement qui, vu du village, produisait l'effet le plus pittoresque, avec ses deux tentes et, au-delà, sur l'eau, les deux barques, au mât de l'une desquelles brillait la croix blanche sur fond rouge qui, dans nos voyages lointains, nous parle tout bas de la patrie.

Après le culte et le dîner, nous nous mettons en campagne pour aller évangéliser les villages disséminés dans la plaine. Nous en traversons plusieurs, tous sont abandonnés. Et pourtant quelquefois avant d'arriver nous avons entendu des bruits de voix. Une pauvre vieille, incapable de se remuer, nous explique que ce matin, les hommes, ayant appris que des barques étaient arrivées de nuit, s'étaient enfuis dans les villages situés sur la colline, à une grande distance du fleuve, parce

qu'ils craignaient la répétition de ce qui s'était passé trois jours auparavant. Une grande barque, incapable d'aller plus loin à cause de la baisse des eaux, avait déchargé là, et, comme tous les bateaux avaient été détruits, on avait pris par la force tous les hommes qu'on avait trouvés, et on les avait obligés à transporter sans salaire dans l'intérieur du pays les marchandises déchargées. Quant aux femmes restées dans les villages, elles se cachaient dans les champs à notre approche.

Voici enfin un joli village de huit huttes où, de loin, nous apercevons un homme. Mais, quand nous arrivons, l'indigène a disparu. Il est dans cette hutte, me dit un de mes compagnons. En effet, en m'approchant et en m'accroupissant devant la porte basse, je l'aperçois vaguement au fond de sa demeure. Quand nous l'avons, à grand'peine, décidé à sortir de là, il vient à nous, tremblant de tous ses membres; dans sa poitrine nue, on aperçoit à l'œil les violents battements de son cœur. Il nous explique que son village et plusieurs autres dans la contrée sont déserts parce que Goungounhane a fait tuer les hommes et emmener les femmes. Lui-même a échappé à grand'peine à la mort, et toutes ses femmes ont été emmenées. Voyant que notre arrivée produit partout la panique, nous l'envoyons dans un groupe de villages voisins pour qu'il explique qui nous sommes. Cette petite manœuvre réussit, et nous pouvons enfin annoncer la bonne nouvelle du salut et de la paix à un auditoire d'une quinzaine de personnes. La surprise, la joie, l'incrédulité se peignent tour à tour sur leurs visages, quand je leur dis que leur pays aussi sera évangélisé et qu'alors la paix y règnera. La condition d'un pays est bien triste quand la simple mention que ses habitants pourront un jour labourer en étant sûrs de manger eux-mêmes la récolte leur paraît extraordinaire. Leur surprise fut à son comble quand je leur parlai de la prophétie selon laquelle on transformera un jour les lances en bêches. Pour le moment, c'est le contraire qui a lieu, et les forgerons du pays emploient les vieilles bêches pour les transformer en assagaies. On apercevait à une grande distance notre pavillon au sommet du mâât. « Vous voyez ce pavillon là-bas, leur dis-je. Chaque fois que vous l'apercevrez sur le fleuve, ne fuyez pas comme vous le faites aujourd'hui, mais dites-vous les uns aux autres : « Les missionnaires sont arrivés, allons les entendre, et n'attendez pas que nous venions vous chercher ! Puis, je vois là-bas, vers le Nord, la colline de Magoulé; quand je pourrai trouver un évangéliste, je le placerai là, et il pourra venir de temps en temps vous évangéliser. » Pendant mon discours, je voyais la confiance renaître peu à peu et, à notre départ, il nous dirent que certainement ils ne seraient plus effrayés quand ils verraient

notre pavillon. Le patron de la barque qui nous accompagnait était Samuel Matlombé, l'un des plus dévoués de nos chrétiens, qui voyage très souvent sur le Nkomati, et qui s'est fait, lui aussi, un pavillon semblable au nôtre. J'ai appris dès lors que, quand il a repassé par là, un grand nombre de personnes sont venues au bord du fleuve, en apercevant ce signe convenu.

On écrit de Berlin au *Standard* que le gouvernement de l'empire allemand a autorisé la formation d'une Compagnie, Anglo-German South African Company, pour l'exploitation de mines dans la Colonie de l'Afrique sud-ouest. Déjà précédemment, il avait accordé à MM. Scharlach et Wichmann de Hambourg des terres et des mines dans le **Damaraland**, au nord du tropique du Capricorne, ainsi qu'un territoire comprenant les mines d'Otavi avec l'autorisation de construire un chemin de fer de la côte, au nord de Walfish-Bay, jusqu'à ces mines, et au-delà jusqu'à la limite de la sphère d'influence allemande. Le capital prescrit par le ministère des colonies de l'empire allemand a été complètement souscrit. Deux expéditions vont se rendre sur les lieux pour reconnaître le pays et élaborer les projets pour la construction du chemin de fer et l'exploitation des mines. Le territoire visé par la concession s'étend sur deux degrés en latitude et trois degrés en longitude.

Au congrès des chemins de fer de St-Pétersbourg, M. Olie, délégué de la **voie ferrée du Congo**, a fourni, sur la ligne en construction des renseignements précis dont voici un résumé. Il s'agit de rattacher Matadi, le dernier port de la rivière où les bâtiments venus de la haute mer puissent aborder, avec Léopoldville, limite en amont où le fleuve redevient navigable, désormais, sans interruption. Actuellement, ce chemin est parcouru par des caravanes qui transportent de Léopoldville à Matadi, à travers les montagnes de la rive, par un sentier escarpé, les richesses de l'Afrique intérieure, l'ivoire et le caoutchouc. En ce moment, il y a chaque jour plus de 30,000 porteurs qui sont continuellement en route dans les deux sens, chacun ayant une charge de 30 kilog. Le trajet entre ces deux points extrêmes est d'environ deux mois ; le coût du portage s'élève aujourd'hui à 3 millions de francs par an. C'est là une recette assurée pour le chemin de fer, qui lui garantit aussi d'une façon absolue un rendement équitable pour son capital, de 25 millions de francs. Ce capital a été fourni en partie par le gouvernement belge qui a souscrit pour 10 millions de francs d'actions : le reste est dû exclusivement à des souscriptions privées. On compte naturellement que le chemin de fer créera une augmentation considérable de trafic, puisque ce ne sont que

des produits précieux qui peuvent supporter aujourd'hui un transport qui revient à près de fr. 1,000 la tonne. Le pays traversé par le Congo est d'ailleurs d'une fertilité merveilleuse. Plus de 3,000 ouvriers sont occupés aux travaux du chemin de fer. Tous sont des engagés volontaires recrutés un peu partout, qui ne sont liés que pour un terme de trois années, sont rapatriés aux frais de la Compagnie à l'expiration de leur contrat, et reçoivent un salaire très rémunérateur. On vient de jeter sur la rivière Mposo un pont métallique de 60 mètres. Ce travail important étant aujourd'hui achevé, l'œuvre du chemin de fer se poursuivra sans encombre, sur un plateau facile. On compte cependant qu'il faudra environ trois ans pour inaugurer la ligne complète. Lorsque celle-ci sera achevée, ce sera, au point de vue de ses conséquences, un des travaux les plus considérables du siècle. On pourra dire alors que l'Afrique est ouverte au monde civilisé. La France elle-même y trouvera un avantage sérieux, puisque cette voie lui procurera immédiatement une communication directe avec Brazzaville et les établissements de la rive française du Congo. Il est de son intérêt de favoriser cette entreprise et d'en souhaiter la prompte et heureuse terminaison.

Nous avons mentionné précédemment les mesures de restriction prises par les agents de l'État indépendant du Congo, contre le **commerce de l'ivoire** et du **caoutchouc** dans le bassin du Haut-Congo et de l'Oubangi. Toute embarcation des sociétés commerciales belges, possédant plus d'un kilogramme de caoutchouc était exposée à se voir dresser procès-verbal. La société hollandaise de Rotterdam qui, pour échapper aux nouveaux droits d'entrée, avait abandonné ses établissements du Bas-Congo et les avait installés sur territoire français et portugais, et qui dans le Haut-Congo possède cinq ou six établissements desservis par trois steamers, a reçu l'ordre d'avoir à se conformer aux règlements édictés par le gouvernement congolais. Aussitôt elle s'est adressée à son gouvernement pour protester contre l'application du règlement qu'elle juge contraire aux décisions de la Conférence de Berlin :

1° Que le commerce devait rester ouvert, sans restriction, à la libre concurrence ;

2° Que la faculté de vendre et d'acheter pour chacun était illimitée ;

3° Qu'aucune situation privilégiée ne pouvait être créée.

La Société hollandaise a transmis au Ministre des Pays-Bas, à Bruxelles, un mémoire destiné à servir de base à une réclamation que ce diplomate adressera à l'État du Congo.

A la dernière heure, les journaux belges nous apportent la nouvelle

que l'État indépendant du Congo a levé provisoirement toutes les interdictions, relatives au commerce, édictées dans le Haut-Congo, afin de permettre aux autorités de régler la question d'une manière générale.

Un correspondant de la *Politique Coloniale* écrit à ce journal, de Libreville, une lettre intéressante sur le **Congo français**. Après en avoir énuméré les produits, il donne les détails suivants sur la main-d'œuvre. La côte de Krou a fourni et fournit encore des travailleurs à la colonie au prix de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 par journée de travail, tous frais de rapatriement compris. On peut en avoir tant qu'on veut, mais ils ne s'engagent que pour un an, quitte à revenir après deux mois passés dans leur pays. Les habitants de la côte de Loango font surtout le métier de porteurs, mais on peut les employer à d'autres travaux. Enfin, M. de Brazza, grâce à son intelligence pleine de finesse, a réussi à utiliser la main-d'œuvre des farouches Pahouins, race de plusieurs millions d'hommes, intelligents et travailleurs. Cent cinquante Pahouins furent engagés en 1890 et travaillèrent au marais pestilentiel de Pira (près Libreville), qu'ils transformèrent en une plaine fertile admirablement cultivée aujourd'hui ; quelques-uns furent employés à des travaux demandant plus d'intelligence, notamment à la forge, et ils y devinrent fort adroits. Au bout d'un an, ces Pahouins rentrèrent chez eux avec leur paiement en marchandises, quelques-uns ayant appris le français, tous gagnés à la civilisation européenne et à une amitié respectueuse et en quelque sorte filiale pour le blanc. Ils emportaient une si bonne impression que quand ils en eurent fait part à leurs camarades, ceux-ci vinrent par centaines demander à s'engager à leur tour. On en trouvera tant qu'on voudra pour faire de la culture ; or chaque pahouin coûte 0 fr. 60 par jour.

Le correspondant passe ensuite en revue les moyens d'action de l'administration. Elle perçoit des droits de douane à l'entrée et à la sortie ; elle a, en outre, une subvention annuelle de la Métropole ; le total de ses recettes est d'environ deux millions. Avec cela, la colonie doit entretenir, sur une grande étendue des côtes, de nombreux postes de douane pour empêcher la contrebande, entretenir un nombreux personnel dans les postes de la côte et de l'intérieur jusqu'à deux mille kilomètres sur l'Oubangi et la Sangha ; elle doit entretenir sur le Congo une flottille assurant les communications, et mettre en réserve les sommes nécessaires pour pourvoir au remplacement des bateaux après usure ; elle doit avoir une milice, pour assurer la police des pays annexés et accompagner les explorateurs qui vont dans la zone d'influence française, annexer de nouveaux territoires. Si l'on songe au prix élevé des transports de vivres et de

matériel pour l'intérieur, aux dépenses d'entretien des bateaux du Congo, si l'on remarque que la colonie, loin de rester stationnaire, a toujours marché en avant vers les pays inconnus, il est facile de comprendre que ses ressources sont complètement insuffisantes. Or, loin de les voir s'augmenter, la colonie les a vues diminuer dans ces dernières années : une compagnie de tirailleurs gabonais a été supprimée et la somme égale à celle qu'elle coûtait a été enlevée à la colonie qui a dû augmenter d'autant sa milice; il y a trois ans, un service mensuel de paquebots a été organisé et la subvention exigée par les compagnies maritimes a encore été prise sur celle que la métropole accorde à la colonie; pourtant, était-ce bien à elle seule à payer cette ligne? est-ce que Konakry, Grand-Bassan et Kotonou n'en profitent pas tout autant? Dans ces conditions, il était impossible à la colonie de faire les dépenses nécessaires pour la construction de routes, ponts, etc., dans les endroits où il n'existe pas de route fluviale. Elle n'a pu donner à l'agriculture que des encouragements insuffisants.

Quant aux entreprises agricoles, les commerçants français n'ont fait jusqu'ici aucun essai de culture; un employé de la maison Daumas, M. Rousselot, quitta sa situation en 1887 pour commencer une plantation avec les quelques économies qu'il possédait; il a aujourd'hui 2,000 pieds de café en plein rapport et 50,000 jeunes pieds; il a, en outre, 5,000 cacaoyers; il est donc en très bonne voie. M. Dumas, agent du Congo, a donné sa démission il y a deux ans pour faire de l'élevage et des plantations; il réussit parfaitement. Enfin, M. Janselme vient d'obtenir la concession de l'île aux Perroquets pour y cultiver le café et le caoutchouc. On ne saurait trop honorer ces hommes courageux qui, avec de petits capitaux, entreprennent la culture. Si nous passons aux commerçants étrangers, nous trouvons la maison Wœrmann, de Hambourg, qui a une plantation de 100,000 pieds de café en plein rapport et une scierie mécanique pour débiter les magnifiques bois des forêts. La maison hollandaise possède, sur la frontière sud, une plantation de 700,000 pieds qui ne date que de 1887 et est en plein rapport. Cette maison a demandé de nouvelles concessions pour augmenter ses cultures, preuve qu'elle y trouve un profit suffisamment rémunérateur.

Le *Bulletin* de la Société de géographie de Paris rapporte que M. Thollon, qui s'est spécialement voué aux études de géologie et d'histoire naturelle, a remonté, sur presque tout son parcours, la rivière **Djoué**, qui rejoint le Congo en aval de Brazzaville. Il y a quelques années, la partie inférieure du cours de cette rivière avait été reconnue et levée par

M. de Chavanne. C'est en amont de la section parcourue par ce dernier que M. Thollon a fait ses levés à la boussole. Pour la première fois, nous avons un levé de la Djoué; il est complété par de précieuses informations sur la nature des terrains que traverse la rivière. M. Thollon a également fait le levé de son itinéraire. D'un autre côté, M. Danjanvilliers, agent du Congo français, a dressé la carte de cette route à l'échelle de $\frac{1}{183200}$, de manière à fournir un appoint précis à l'hydrographie de cette région. En remontant la vallée jusqu'au $3^{\circ} 30'$ lat. S., M. Thollon a prouvé que la Djoué prend sa source par 3° lat. S., c'est-à-dire plus au nord qu'on ne le croyait généralement.

Le sous-secrétariat d'État aux colonies, a reçu une lettre de M. **Maistre**, qui commande la mission que le comité de l'Afrique française a envoyée dans l'**Oubangi** pour reprendre l'œuvre ébauchée par Crampel et momentanément continuée par M. Dybowski. Cette lettre est datée du 15 juin. Elle a été écrite au poste de la haute Kémo, affluent septentrional de l'Oubangi, fondé au commencement de cette année par la mission Dybowski. Depuis quelques jours, tout le personnel et le matériel de la mission s'était trouvé concentré au poste de la Kémo, de telle sorte que M. Maistre comptait commencer son voyage d'exploration dans les premiers jours du mois de juillet. La station de la Kémo est située sur la rive gauche de la rivière, environ par 6° de latitude Nord. Au delà, la Kémo s'infléchit vers l'Ouest et court dans la direction de la ligne de partage des eaux entre le bassin du Congo et celui du lac Tchad. La ligne de faite est, d'après M. Dybowski, à une trentaine de kilomètres au nord de la station et n'a pas, à cet endroit, une altitude très élevée : 600^m à 700^m au-dessus du niveau de la mer. On voit que la mission que dirige M. Maistre n'aura pas à vaincre de grandes difficultés pour passer dans le bassin du Tchad. Mais il est possible qu'elle rencontre des obstacles assez sérieux qui l'empêchent d'avancer rapidement vers les rives du Chari.

A l'occasion de l'expédition française du **Dahomey**, les *Archives de médecine navale* donnent sur le climat de cette partie de l'Afrique les informations suivantes : « La côte du Bénin se trouve sous un régime tout particulier, placée qu'elle est sur le parcours de l'anneau équatorial de calmes qu'on traverse pour passer d'un hémisphère dans l'autre, et auquel les marins ont donné le nom de « pot-au-noir. » Et ce qui caractérise le pot-au-noir, c'est une alternance de calmes et d'orages accompagnés de grandes chutes d'eau. Sur la côte des Esclaves, le soleil passant deux fois au zénith, entraîne avec lui le pot-au-noir et détermine

quatre saisons distinctes : 1° La grande saison des pluies; 2° La petite saison sèche; 3° La petite saison des pluies; 4° La grande saison sèche. La grande saison des pluies dure du 15 mars au 15 juillet; la petite saison sèche, du 15 juillet au 15 septembre; la petite saison des pluies, du 15 septembre au commencement de décembre; la grande saison sèche, jusqu'au 15 mars. »

D'autre part, d'après l'abbé Pierre Bouche qui a fait un long séjour sur la côte des Esclaves et au Dahomey, les noirs distinguent deux saisons des pluies : la première s'appelle, en nago, *ako, adjo*, saison de la pluie; la seconde, *arakouro*, pluie insignifiante, pluie quelconque. C'est dans cette saison des pluies insignifiantes que se trouve actuellement le Dahomey; elle prendra fin au commencement de décembre pour faire place à la grande saison sèche qui se caractérise par des vents de Nord-Est très désagréables. L'expédition française a donc devant elle de longs mois avant d'être exposée aux pluies diluviennes qui ne commencent qu'au 15 mars.

En 1891, M. de Lamothe, gouverneur du Sénégal, confia à M. Léon Fabert, qui avait déjà exploré une partie des pays maures, la mission de reconnaître la région qui sépare la vallée du Sénégal du massif montagneux de l'**Adrar**. Cette contrée, riche en pâturages, est le principal centre de ravitaillement des populations nomades dont les parcours s'étendent du Sénégal au Maroc, et de l'Atlantique au désert de Djouf, la portion du Sahara situé au nord de Timbouctou. La distance de St-Louis à l'Adrar est de 600 à 700 kilom. M. Fabert reçut, en outre, le mandat d'entrer en relation avec le chef de l'Adrar, et dans le cas où celui-ci serait disposé à traiter avec la France, de profiter de ses bonnes intentions sous la forme la plus opportune. Parti vers le milieu de l'année 1891, M. Fabert vécut quelque temps chez les Trarzas, alors en guerre civile; puis il passa dans le pays d'Inchiri, au sud de l'Adrar, où il reçut un très bon accueil d'un marabout très influent, nommé le cheik Sadi-Bou. De là il engagea des pourparlers avec le roi de l'Adrar, d'autant plus disposé à accepter les ouvertures des Français que ceux-ci, d'accord avec lui, avaient combattu des tribus pillardes avec lesquelles il était en guerre. M. Fabert lui fit soumettre un projet de traité par lequel la France et l'Adrar s'engagent réciproquement à vivre sur le pied de la plus sincère amitié, et à favoriser le plus possible le développement du commerce entre les deux pays. La France déclare qu'elle n'interviendra jamais dans les affaires intérieures de l'Adrar. Elle fera de son mieux pour le protéger contre ses ennemis du dehors. De son côté, le roi de

l'Adrar s'engage à ne faire aucun traité semblable avec aucune autre puissance étrangère et à se contenter de l'amicale protection que lui offre le gouvernement français. Pour encourager le roi de l'Adrar à envoyer des caravanes et à faire du commerce avec St-Louis, le gouverneur du Sénégal lui paiera chaque année une coutume de 400 pièces de guinée. Le projet de traité a été fait pour une durée de trente ans à dater de son adoption par le gouvernement français.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

En vue de favoriser la venue de pêcheurs français sur le littoral de l'Algérie, le gouverneur général a décidé de faciliter sur plusieurs points la création de hameaux où pourront être appelées les familles immigrantes : Transport gratuit des bateaux et de leur matériel ; installation des familles dans des baraquements provisoires, en attendant la construction de petites maisons qui seront édifiées au compte du budget de la colonisation et mises à la disposition des immigrants. Au moment de l'installation sur place, chaque pêcheur marié recevrait 200 fr. et chaque pêcheur célibataire 100 fr.

M. Lewa Holled Smith, gouverneur du littoral de la mer Rouge, a fait une reconnaissance dans le pays des Beni-Amer ; il n'y a trouvé que deux points habités : Akik-el-Soghier et Adobena ; les Beni-Amer sont essentiellement bergers.

La *Kölnische Zeitung* a publié une lettre du Dr Peters, commissaire impérial pour l'Afrique orientale allemande, annonçant que la délimitation des frontières des sphères d'influence allemande et anglaise durera plus longtemps qu'on ne le pensait, tous les membres de la commission britannique étant malades de la fièvre.

Le capitaine F.-G. Dundas a exploré le cours supérieur de la rivière Tana et les environs du Mont Kénia.

Le journal la *Post* de Berlin a annoncé que les administrateurs de la Compagnie des chemins de fer de l'Ou-Sambara ont décidé d'affecter une somme de 1.500.000 marcs à la construction d'une ligne de chemin de fer partant de Tanga et se dirigeant vers l'intérieur. Les travaux seront commencés sous peu.

Il est question en Allemagne de faire établir un observatoire au Kilimandjaro, où serait aussi créée une école normale pour l'éducation des futurs fonctionnaires et explorateurs allemands en Afrique.

On mande de Zanzibar au *Temps* que les Oua-Héhés ont attaqué les Allemands à Kilossa dans l'Ou-Sagara. Ils ont tué le lieutenant Brunning et quatre soldats allemands ainsi que beaucoup d'Arabes et de noirs porteurs. Ils ont pillé 2,000 charges d'étoffe et brûlé le reste. La mission des Pères du Saint-Esprit, dans l'Ou-Sagara, n'a pas été attaquée.

D'après les nouvelles du Tanganyika, les missionnaires anglais ont fait adresser des menaces aux Pères blancs s'ils s'avisait de fonder une mission à Tounda, qui se

trouve sur territoire allemand au S.-E. du Tanganyika, à quatre jours de marche au S. des missions anglaises.

La *Kreuzzeitung* annonce que le successeur probable du baron de Soden, comme gouverneur de l'Afrique allemande, sera le major de Wissmann. Celui-ci aurait déjà fait savoir au comité anti-esclavagiste que sa présence à la tête de l'expédition du Nyassa n'est plus indispensable et aurait, en conséquence, prié le comité anti-esclavagiste d'accepter sa démission.

Le steamer *Barowdale*, transportant, pour le compte du gouvernement anglais, trois bateaux à vapeur nouvellement construits et destinés à faire le service sur le lac Nyassa et le haut Chiré, s'est échoué près de Lindi.

La mission des Universités a créé un nouvel évêché pour le lac Nyassa. Le titulaire, Mgr Hornby, est placé dans la dépendance de l'archevêque de Canterbury.

Lord Rudolph Churchill, qui, comme nos lecteurs se le rappellent, a fait l'année dernière, un voyage au Transvaal et au Ma-Shonaland, a fondé, avec le colonel North et M. Goldman, un syndicat pour l'exploitation des mines dans ces deux pays. Lui-même possède 11.000 actions de cette Compagnie.

Jusqu'ici, le gouvernement de la République Sud-africaine s'était montré extrêmement soucieux d'éviter tout ce qui pouvait amener l'absorption de l'élément boer par l'élément anglais et compromettre la situation indépendante du Transvaal. Tout récemment, le président de la République, M. Kruger a annoncé qu'il était décidé à proposer au Volksraad de supprimer les dispositions législatives qui empêchent actuellement les étrangers d'acquérir la nationalité transvaalienne. Il est d'avis de réduire de cinq à deux ans la période de résidence nécessaire pour devenir électeur; de quinze à quatre ans celle nécessaire pour être éligible à la seconde Chambre; de vingt à dix ans celle imposée à tout homme désirant obtenir un siège dans la première Chambre. Il croit que le résultat de ses efforts serait la formation d'une Afrique du Sud unie, ayant pour devise le mot de « Liberté ».

Dans un rapport récent sur son administration, Sir Sydney Shippard, gouverneur du Be-Chuanaland, constate l'absence totale de tout crime chez les indigènes placés sous sa juridiction, et attribue ce beau résultat au fait que, depuis sept ans, la vente des boissons alcooliques y est strictement interdite.

Jusqu'ici le châtimement du fouet ou chat à neuf queues était, au Transvaal, réservé aux noirs pour des actes de rébellion, des vols, ou des cas d'ivrognerie. Il est encore en vigueur dans l'Afrique australe britannique, les Anglais le considérant comme la plus efficace des punitions pour les nègres. Le Volksraad du Transvaal a récemment promulgué une loi permettant la flagellation des blancs reconnus coupables de certains vols et d'agression à main armée.

Il s'est formé en Belgique une Compagnie pour construire un chemin de fer entre N'Komati-Poort et le pays de Silati au N.-E. du Transvaal, riche en mines d'or; cette région sera ainsi reliée directement avec la baie de Delagoa.

La ligne de chemin de fer reliant Capetown avec Johannesburg, dans le Transvaal, est terminée. Ce trajet de 1700 kilom. qui exigeait autrefois des mois de voyage en

wagon à bœufs, s'accomplit maintenant en 72 heures. Dans quelques mois, la ligne atteindra Prétoria, à 60 kilom. plus au Nord. Le flot d'émigrants, attirés par les mines d'or de Witwatersrand, continue à y verser un grand nombre d'individus sans emploi qui ne tardent pas à tomber dans une misère profonde.

Sir Henri Loch, gouverneur de la Colonie du Cap, actuellement à Londres, a remis à la reine un mémoire des hommes de couleur de la colonie protestant contre le Franchise and Ballot Bill voté dernièrement par l'autorité coloniale.

Il est question de frapper une monnaie pour la République Sud-africaine. A ce propos, une conférence se tiendra en novembre à Prétoria, pour discuter la question de la circulation de cette monnaie éventuelle dans toute l'Afrique australe. Des négociations préliminaires, ont déjà eu lieu entre le Président Kruger et Sir Henri Loch.

Le *Journal officiel* de Lisbonne annonce qu'une Société privée a obtenu la concession de 100.000 hectares de terrains incultes au Congo, entre les rivières Sindou et Mteia, et dans l'île Paulicoco, en face de l'embouchure du Macadella et du Louango, pour des exploitations agricoles et commerciales.

Le *Mouvement géographique* de Bruxelles a confirmé que les indigènes du Lounda se sont soulevés; le lieutenant Dussart, au service de l'État du Congo, a combattu contre eux, mais sans succès; il a dû se réfugier à Popocabaca, poste fondé par M. Dhanis sur le Quango. La situation de M. Grenfell, chargé, avec un délégué portugais, de délimiter les frontières congolo-portugaises dans cette partie de l'Afrique, serait compromise par ce soulèvement.

Sur la demande de l'État du Congo, Tipó-Tipó a quitté Zanzibar, pour retourner à Kassongo et aux Stanley-Falls en vue d'user de son influence sur les principaux chefs arabes afin de les apaiser.

D'après un télégramme adressé de Libreville au Sous-Secrétariat des colonies, Savorgnan de Brazza était à la fin de juillet à Bania. Un de ses agents, M. Goujon avait découvert, en remontant le cours de l'Ikéla, une nouvelle voie d'accès vers Koundé.

Une autre reconnaissance faite par M. Ponel, revenue à Bania le 1^{er} juillet, avait fait connaître au N.-E. de Bania, vers le 6^o lat. N., la présence d'un établissement avancé de musulmans du Baghirmi. M. de Brazza avait reçu à Bania la visite d'un chef foulbé, de Yola, envoyé par le sultan Zoubir.

M. Liotard a fait des expériences pour connaître l'importance relative de l'Ouellé et du M'Bomou. (A partir de leur confluent, ces deux rivières réunies prennent le nom d'Oubangi). La première, à 1 1/2 kilom. du confluent, a 945 m. de large, tandis que le M'Bomou n'en a que 595. Quant au débit, cette dernière rivière a un débit moyen de 676 m. par seconde, tandis que celui de l'Ouellé s'élève à 752 m., ce qui résout définitivement le problème hydrographique de l'Oubangi; le M'Bomou est un affluent et non la branche principale de l'Oubangi-Ouellé.

Il paraît que, pour le moment, toute tentative de pénétration dans l'arrière pays du Cameroun soit interrompue. Le Dr Zintgraff, qui espérait pouvoir pénétrer directement par le N. E. de la colonie allemande dans l'Adamaoua, a dû quitter le

Cameroun après avoir passé inutilement dix-huit mois dans les environs du fort de Balibourg. Il a touché aux Canaries, en route pour Berlin, où il espère décider l'Office Colonial à de nouveaux sacrifices.

Le Steamer *Gaboon* de la British and African Steam Navigation Company, parti de Vieux Calabar, le 22 septembre, a apporté la nouvelle que le capitaine Moor a dû entreprendre une expédition contre les indigènes du cours moyen du fleuve. Les natifs du haut-Calabar voulant trafiquer directement avec les Européens avaient, à cet effet, envoyé des produits qui furent interceptés; il en résulta une cessation du commerce. Le Capitaine Moor, à la tête d'une troupe de Haoussa, compte pouvoir rétablir les relations commerciales entre la côte et l'intérieur.

M. G. T. Carter, gouverneur de Lagos, ayant promis aux Egbas de visiter leur capitale Abeokouta, à la condition qu'une escorte convenable lui fût fournie, les chefs Egbas lui envoyèrent des hommes pour l'accompagner. Malgré cela, il ne voulut pas partir pour Abeokouta avant que les routes de commerce fussent ouvertes comme gage de la sincérité de ces chefs. En outre, il chargea ces messagers de faire savoir aux Egbas que si les routes de commerce n'étaient pas ouvertes, il prendrait contre eux des mesures coercitives.

CHRONIQUE DE L'ESCLAVAGE

L'*Indépendance belge* du 24 septembre a publié la lettre suivante démentant catégoriquement la nouvelle d'après laquelle, malgré l'Acte de la conférence de Bruxelles, la Turquie continuerait à permettre le trafic des esclaves.

A Monsieur le Directeur de l'*Indépendance belge*, à Bruxelles.

Monsieur le Directeur,

Un télégramme de Londres du 13 septembre publié par les journaux, et qui a été inséré également dans l'*Indépendance* du 14 de ce mois, annonçait que le secrétaire de la Société britannique anti-esclavagiste a affirmé dans une lettre adressée au *Times* que, malgré l'Acte général de la conférence de Bruxelles, la traite des esclaves continuait à se pratiquer dans l'empire ottoman, et que, comme preuve à l'appui, M. Allen assurait, d'après les documents reçus d'un correspondant de la dite Société, le débarquement imminent à Smyrne de vingt esclaves embarqués à bord d'un steamer ottoman.

Des renseignements officiels parvenus à la légation impériale, après enquête faite, l'autorisent à démentir de la manière la plus catégorique, ces nouvelles fantaisistes, et absolument fausses.

Je compte sur votre obligeance pour faire connaître ce démenti à vos